

Livret de Certification

Plongeur Encadré 40m

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :.....

Tampon



FSGT
14/16 rue Scandicci
95508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 formation@plongee.fsgt.org

<https://plongee-fsgt.org/>

PLONGEUR ENCADRE 40M**Supervised Deep Diver****I – DÉFINITION DU NIVEAU**

Plongeur confirmé capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) profond sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du Code du Sport ;
- plonger avec une assistance surface;
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être licencié à la FSGT.
- Être titulaire du brevet Plongeur niveau 1 FSGT (P1) ou de la qualification Plongeur Autonome 20m (PA20).
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 4 plongées à une profondeur supérieure à 12m depuis l'obtention du P1 ou de la PA20.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un enseignant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Être âgé au moins de 14 ans à la remise de la qualification.
Conditions pour les mineurs : Autorisation éclairée d'un responsable légal + plongées sans palier obligatoire + 3h d'intervalle de surface minimum si 2 plongées par jour + 2ème plongée limitée à 20 m si la 1ère a dépassé 30 m
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 4 plongées effectuées dans l'espace 0-40m.
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) l'enseignant(s) ayant validé les compétences.
- Les titulaires des qualifications PA20 et PE40 peuvent demander la délivrance du brevet Plongeur niveau 2 FSGT.

Module SURFACE

- 1- Connaître et utiliser les équipements individuels.
- 2- Savoir se mettre à l'eau et sortir.
- 3- Maîtriser les techniques d'immersion.
- 4 – Savoir se déplacer en capelé.

Date :

Tampon et signature :

Module ADAPTATION

- 5- Lâcher et reprendre l'embout (LRE).
- 6- Réaliser un Vidage De Masque (VDM).
- 7- Maîtriser la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.
- 8a- Utiliser une source d'air de secours comme donneur.
- 8b- Utiliser une source d'air de secours comme receveur.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

Module EVOLUTION

9- Maîtriser la remontée à vitesse contrôlée de l'espace 0-40m.

10- Maîtriser l'évolution en palanquée, et les procédures de sécurité et ce, dans le respect de l'environnement.

Date :

Tampon et signature :

Module THEORIE (à l'écrit ou l'oral)

11- Prévention des accidents (barotraumatismes, essoufflement/ froid, ADD, narcose).

12- Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.

13- Découverte de l'environnement subaquatique et sensibilisation à sa préservation (Voir les tutoriels sur le site internet Plongée FSGT <https://plongee-fsgt.org/> en page commission environnement).

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - PE40 Demande de carte brevet

A archiver au club pendant 5 ans après avoir fait la demande de carte dans la base des brevets (<http://brevet.fsgt.org>).

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

(N° de licence FSGT) :

Nom du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de PLONGEUR ENCADRE 40M.

Il souhaite obtenir une carte brevet FSGT.

OUI

NON

Il souhaite obtenir une carte brevet Plongeur Niveau 2 FSGT/CMAS
(uniquement pour les candidats également titulaire de la qualification Plongeur Autonome 20m)

OUI

NON

Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Nom, signature et tampon du moniteur certificateur :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :